

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

SIAO 37



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

SIAO 37

SIAO Urgence 115 p. 6

Activités et chiffres clés
p. 6

Les publics du 115
p.11

SIAO Insertion p. 13

Activités détaillées
p. 14

Données chiffrées
p. 21

Les publics de l'insertion
p. 29

SIAO Observatoire p. 32

**Bilan
Feuille de route
2024
p. 34**

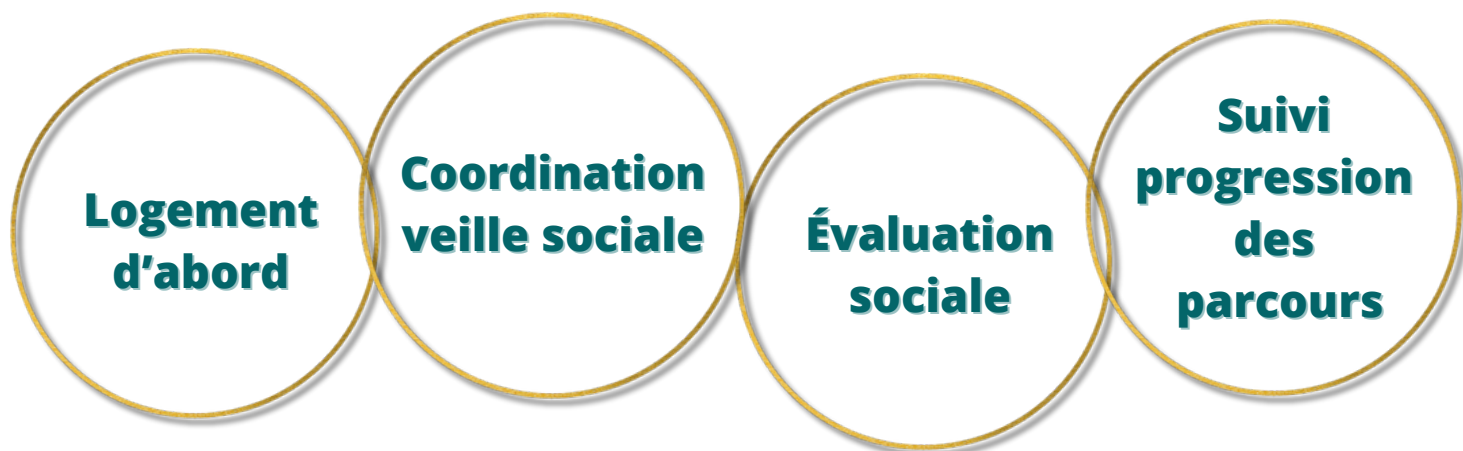
SERVICE INTÉGRÉ D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

Les SIAO ont été créés en 2010 pour coordonner les actions en faveur des personnes sans domicile à l'échelle départementale. Ils jouent donc aujourd'hui un rôle central pour organiser les services publics de la rue au logement à la faveur du Logement d'abord en investissant huit missions* :

1. Recenser toutes les places d'hébergement, les logements en résidence sociale ainsi que les logements des organismes qui exercent les activités d'intermédiation locative ;
2. Gérer le service d'appel téléphonique d'urgence (115) ;
3. Veiller à la réalisation d'une évaluation sociale, médicale et psychique, traiter équitablement les demandes et faire des propositions d'orientation adaptées aux besoins, transmises aux organismes susceptibles d'y satisfaire ;
4. Suivre le parcours des ménages pris en charge, jusqu'à la stabilisation de leur situation ;
5. Contribuer à l'identification des personnes en demande d'un logement, si besoin avec un accompagnement social ;
6. Assurer la coordination des personnes concourant au dispositif de veille sociale ;
7. Produire les données statistiques d'activité, de suivi et de pilotage du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement ;
8. Participer à l'observation sociale.

* Article L345-2-4 du Code de l'action sociale et des familles

L'instruction du 31/03/2022 identifie les évolutions nécessaires pour renforcer les rôles et les leviers d'action du SIAO dans le pilotage des parcours des personnes sans domicile et l'accès au logement.



3 objectifs structurants sont assignés au service public de la rue au logement :

- Accélérer l'accès au logement des personnes en situation administrative régulière et assurer l'accès prioritaire immédiat et inconditionnel à un hébergement d'urgence pour toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale,
- Assurer que 100% des personnes sans domicile repérées bénéficient, dans des délais maîtrisés, d'une évaluation immédiate dite « flash » puis d'une évaluation approfondie qui permettent de mobiliser les ressources adaptées pour répondre à leurs besoins et leurs souhaits,
- Assurer le suivi de la progression des parcours, adaptés aux besoins et choix des personnes, de leur premier repérage à la rue jusqu'à la sécurisation de l'accès au logement.

La rédaction de ce rapport d'activité s'inscrit dans le cadre de la mission dévolue aux SIAO de production de données d'activité, de suivi et de pilotage, telle que prévue par le Code de l'action sociale et des familles (CASF, article L345-2-4).

Les données présentées dans le document sont soit issues d'extractions du Système d'information SI-SIAO - pour la quasi totalité de la partie consacrée au 115 -, soit le fruit d'outils de suivi internes - pour la quasi totalité de la partie dédiée à l'insertion.

Ce rapport est une production collective de la part des équipes du SIAO.

SIAO URGENCE

Le SIAO, via le 115, assure une fonction d'accueil, d'écoute, d'évaluation et d'orientation des personnes sans solution d'hébergement. L'appel au 115 constitue un point d'entrée inconditionnel vers la mise à l'abri.

Les équipes du 115 centralisent ainsi en temps réel l'ensemble des demandes relevant de l'urgence concernant le territoire départemental et gère une base de données actualisée des disponibilités en hébergement dédié.

Les écoutant·es du 115 réceptionnent les **demandes par téléphone**, procèdent à une **évaluation** rapide de la situation (*"évaluation flash" portant sur la composition familiale, les vulnérabilités, les antécédents d'hébergement, les besoins spécifiques, etc.*) et recherchent une **solution d'hébergement**.

L'attribution des places suppose un travail quotidien de **recensement des disponibilités**. Elle repose en outre sur une **logique de priorisation**, rendue inévitable par l'inadéquation entre l'offre et la demande. L'équipe du 115 doit ainsi opérer des arbitrages complexes entre urgence médicale, vulnérabilités sociales, situations familiales, antériorité des demandes... L'activité s'appuie sur des échanges continus avec les personnes demandeuses et les opérateurs de l'urgence, au sujet des disponibilités, de l'effectivité de la présence des personnes sur les places et de l'adéquation de la réponse proposée à la situation des ménages et des personnes. Les équipes veillent scrupuleusement à ce qu'aucune place ne reste vacante, un enjeu majeur au regard du nombre important de **demandes non pourvues**.

Pour répondre aux différents enjeux de priorisation et de non-vacance, et parce que la majorité des places de mise à l'abri prévoit une attribution pour une semaine complète, une **organisation hebdomadaire** a été adoptée. Le fonctionnement prévoit une préparation des orientations en amont des attributions (*en fin de semaine*) et deux jours cruciaux d'attribution (*en début de semaine*), lors desquels la majorité des appels au 115 sont réalisés.

Lorsqu'une **problématique "santé"** se fait connaître, les écoutant·es du 115 peuvent mobiliser l'équipe des Lits Halte Soins Santé Mobiles afin de s'assurer qu'une coordination des soins soit effective et que les spécificités des besoins d'hébergement soient appréhendées (*accès réfrigérateur, stabilité en journée, chambre PMR, etc.*).

Au-delà de la mise à l'abri ponctuelle, l'activité du 115 permet également d'enclencher, selon les cas, un accompagnement vers des solutions plus durables, notamment via une orientation, systématiquement proposée aux primo demandeurs (hors demandeurs d'asile), vers une **évaluation approfondie** assurée par un travailleur social du SIAO.

SIAO - Urgence 115

activité

Centraliser & Traiter
LES DEMANDES
d'hébergement

Centraliser
L'OFFRE
d'hébergement

ATTRIBUER LES PLACES

Via le SI - SIAO

Orientation des
primo
demandeurs vers
une évaluation
approfondie

ECOUTER

EVALUER

PRIORISER

ORIENTER

RECENSER

METTRE À JOUR

TRANSMETTRE



**Aller
Vers**

Maraudes



**Appels
115**

Particuliers et
partenaires de la
veille sociale



**Structures
d'Hébergement
D'Urgence**

CENTRALISER LES DEMANDES

LES APPELS AU 115

Selon les données fournies par l'opérateur téléphonique, le nombre total d'appels vers le 115 s'est élevé à plus de 500 000 en 2024, attestant d'une pression permanente sur le dispositif d'urgence. Les lignes occupées lors des créneaux soumis à forte tension, mais aussi les appels passés en dehors des créneaux d'ouverture des lignes, expliquent qu'un grand nombre de ces appels n'aboutissent pas. Face à l'absence de réponse, des demandeur·euses peuvent être amené·es à appeler le 115 (*sans succès*) à nombreuses reprises et dans un temps très court, participant ainsi à gonfler les chiffres.

Sur les 500 000 appels, 36 347 ont pu être décrochés par les écoutant·es, soit un appel sur quinze. Ce nombre est malgré tout en nette progression par rapport à 2022 (+39%, *données 2023 non-exploitable*). Ces appels ont finalement abouti à l'enregistrement de 21 724 demandes d'hébergement via le SI-SIAO, concernant 2 359 ménages et 3 755 personnes. Parmi elles, 1 825 personnes sollicitaient le 115 en Indre-et-Loire pour la première fois, soit 20% de moins de primo demandeur·ses qu'en 2023.

548 703
appels émis
vers le 115
en 2024

36 347
appels décrochés
par le 115
en 2024

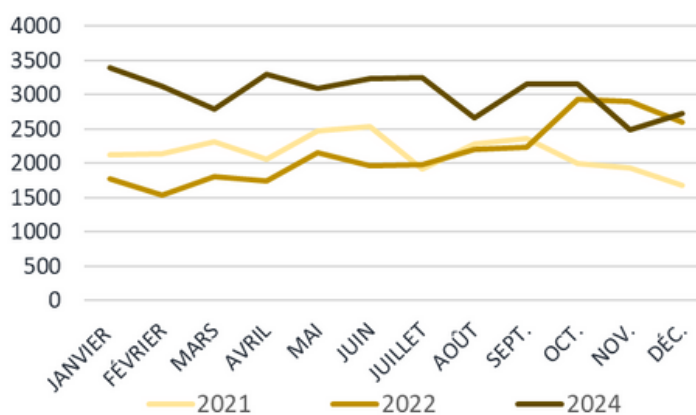
21 724 demandes
enregistrées
par le 115
en 2024

La quantité d'appels est liée au nombre de ménages demandeurs, mais également aux fonctionnements des dispositifs : une prise en charge à la nuit impose des demandes journalières, tandis que les places à la semaine supposent des appels hebdomadaires.

Il est aussi à noter que les chiffres relatifs aux demandes ne prennent pas en compte les renouvellements automatisés pour les personnes en hébergement stabilisé. Dans ce cas, bien que les personnes n'appellent pas le 115 à nouveau, leur besoin en hébergement reste à considérer.

Enfin, en plus des appels passés par les personnes elles mêmes, une transmission de demandes est aussi mise en œuvre par l'intermédiaire de plusieurs acteurs de la veille sociale sur le territoire (*par mail ou téléphone*).

- Nb d'appels décrochés par le 115 -
évolutions mensuelles sur 2021, 2022, 2024



Données 2023 non exploitables

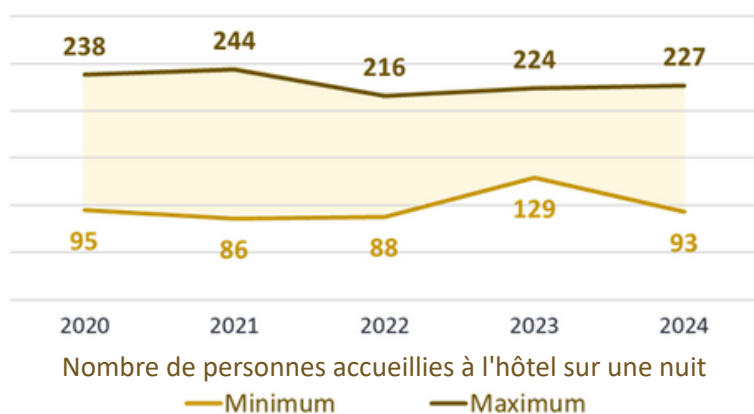
CENTRALISER L'OFFRE

LES PLACES D'URGENCE

Les places disponibles pour le 115 peuvent être réparties selon leur mode de gestion en 3 types différents : les **places pérennes**, avec un nombre de places fixe à l'année ; le **dispositif hôtelier**, avec un nombre de places variable permettant dans une certaine mesure certaines adaptations, en particulier durant le plan hiver ; et **les places saisonnières**, disponibles dans le cadre du plan hiver.

Concernant les places pérennes, leur nombre ne cesse d'augmenter d'année en année. En 2024, 61 nouvelles places ont été ouvertes au mois d'août (*création de l'OASIS en remplacement du Village*), portant le nombre total à 674 places pérennes. Le taux d'occupation observé est proche de 100% et le nombre de demandes non pourvues, s'il n'y avait pas de recours à l'hôtel, serait également en constante augmentation.

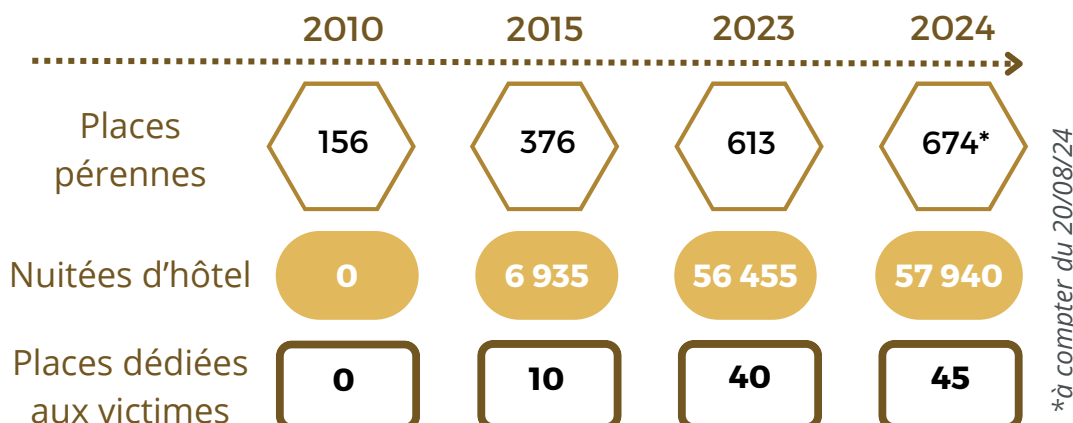
- Recours journalier au dispositif hôtelier -
évolutions min-max depuis 2020



En 2024, le dispositif hôtelier a en effet permis d'héberger entre 93 et 227 personnes par soir, pour un total de 57 940 nuitées sur l'année, soit une légère hausse par rapport à 2023 (+ 2.6%). Les dispositifs de mise à l'abri saisonniers ont quant à eux permis d'organiser 12 279 nuitées, pour 25 femmes avec enfants à l'*Accueil de nuit*, et pour 80 familles au *CTRO*.

Au-delà de ces trois modes de gestion, l'offre disponible peut par ailleurs être déclinée en différentes autres catégories, selon la **durée d'hébergement** (*journalier, hebdomadaire, mensuel...*), qui joue donc sur la rotation des places et la stabilisation des personnes, ou encore, pour certains dispositifs, selon les **caractéristiques des publics accueillis** et les **problématiques rencontrées**. En 2024, 40 places en hébergement d'urgence dites de "stabilisation" étaient par exemple dédiées aux personnes victimes de violences (contre 10 en 2015).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PLACES



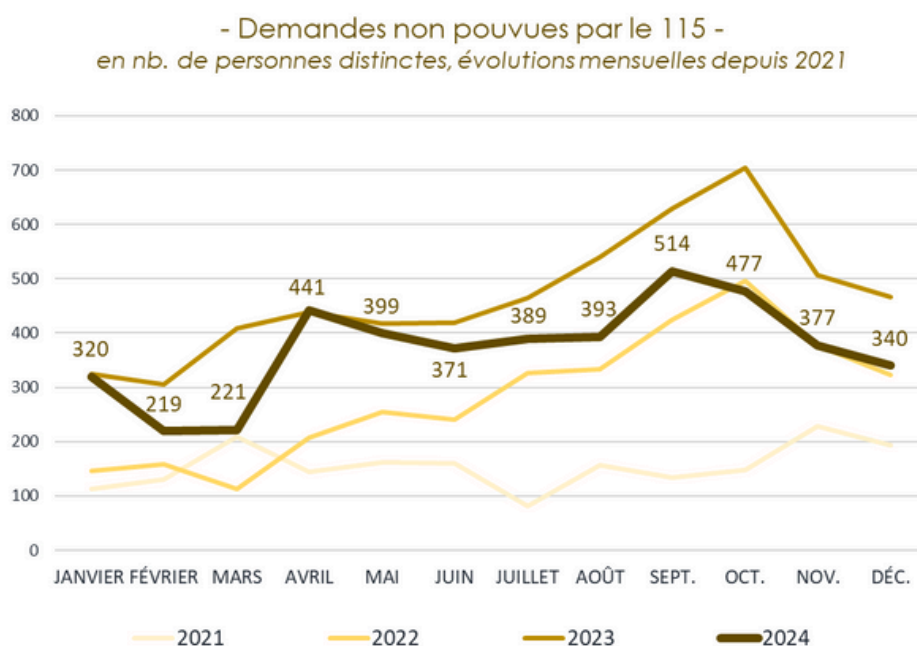
ATTRIBUER LES PLACES

EVALUER, PRIORISER, ATTRIBUER

Bien que l'offre en hébergement s'accroît chaque année, de nombreuses demandes adressées au 115 restent insatisfaites. En 2024, près de **20 000 demandes n'ont pu être pourvues par le SIAO** en Indre-et-Loire. La situation en 2024 s'améliore toutefois vis à vis de l'année précédente, avec une diminution de 27.7% de ces situations.

Cette réduction s'explique avant tout par l'augmentation du nombre de places financées par l'Etat et mises à disposition du SIAO. L'écrasante majorité de ces demandes non pourvues reste néanmoins motivée par l'absence de places disponibles (83%).

19 985
places demandées
non pourvues
en 2024



Au-delà de l'écart entre le nombre de demandeurs et le nombre de places disponibles, le SIAO relève également certaines **inadéquations** entre les caractéristiques de l'offre d'hébergement et les besoins observés chez les demandeurs, en particulier au regard de la typologie des ménages. C'est le cas concernant les femmes seules et les familles nombreuses. Pour cette deuxième catégorie de ménages, l'ouverture de l'OASIS a permis de réduire le déficit à partir d'août 2024. Notons également qu'il n'existe encore aucune place en structure pouvant accueillir un homme seul en fauteuil et une unique place pour un homme seul avec son animal.

Face à ces réalités, le travail d'évaluation et de priorisation des situations se trouve au cœur de l'activité des écoutant-es du 115. L'évaluation flash réalisée au téléphone joue un rôle central dans l'attribution des places, tout comme la prise en compte de l'antériorité des demandes. Pour les personnes sollicitant le 115 pour la première fois dans le département, **une évaluation approfondie** vient compléter les premiers échanges téléphoniques. En 2024, 846 orientations vers un travailleurs sociaux ont été formulées dans ce but et 503 entretiens ont effectivement été réalisés (*sur un total de 1825 primo-demandeur-ses*).

LES PUBLICS

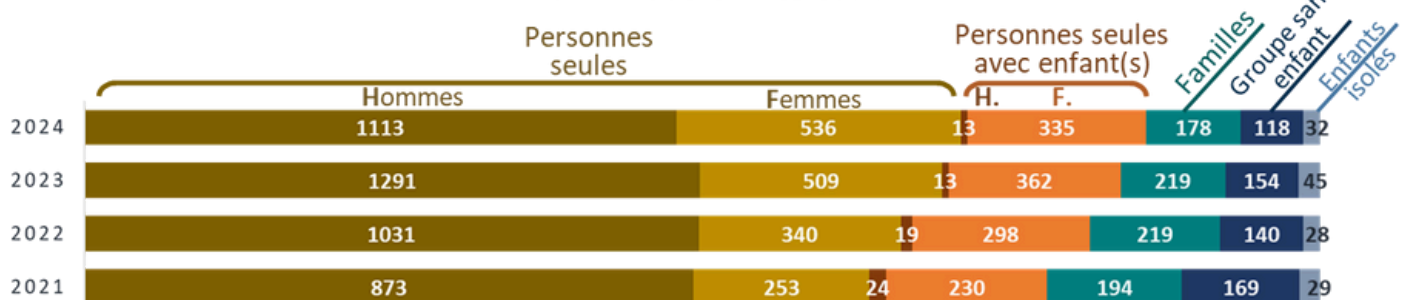
DU 115

TYPOLOGIE DES MÉNAGES

La part des personnes seules parmi les ménages ayant formulé une demande auprès du 115 progresse encore en 2024, sous l'effet de l'augmentation des femmes seules. Alors que le nombre total de ménages demandeurs a diminué, cette catégorie est la seule à enregistrer une augmentation.

Le nombre d'hommes seuls est ainsi en recul par rapport à 2023, mais il reste toutefois supérieur aux données de 2021 et 2022. C'est également le cas pour les femmes seules avec enfant(s). Le nombre et la part des familles sont quant à eux en diminution par rapport à 2021, respectivement -8% et -30%. Pour les groupes sans enfant, ces retraits sont encore plus marqués. Globalement, la part des femmes (*majeures*) parmi les personnes demandeuses est en progression depuis 2021 : 46% des demandes concerne une femme en 2024 contre 40% en 2021.

- RÉPARTITION DES MÉNAGES DEMANDEURS PAR TYPOLOGIE -
GRAPHIQUE EMPILÉ 100%



Concernant la répartition par âge des personnes demandeuses, la situation reste stable, marquée par une présence juvénile importante : la part des moins de 25 ans dépasse les 40 %, contre moins de 30% en population générale dans le Centre Val de Loire (*INSEE - données provisoires au 1er janvier 2025*)

ÂGE DES DEMANDEURS

- 242 enfants de moins de 3ans, 6,4% des personnes demandeuses
- 1 047 mineurs, 27,9% des personnes demandeuses
- 1 585 de moins de 25 ans, 42,2% des personnes demandeuses
- 97 personnes de plus de 65 ans, 2,6% des personnes demandeuses

LES PUBLICS

DU 115

FOCUS Victimes de violences

Les **personnes victimes de violences** et quittant de ce fait leur domicile sans solution de repli font partie des **publics priorités par le 115**. Plusieurs types de situations sont concernés par cette priorisation : **les violences conjugales, les violences intrafamiliales (hors conjugalité) et les parcours de sortie de prostitution**. Lorsqu'une de ces situations se présente aux écoutant.es du 115, une solution d'hébergement est systématiquement proposée et l'orientation est réalisée en tenant compte d'un éventuel besoin d'éloignement vis à vis du domicile quitté.

Au 1er janvier de l'année 2024, 33 ménages (60 personnes) victimes de ces types de violences étaient présents en hébergement d'urgence en Indre-et-Loire. Au cours de l'année 2024, 181 autres ménages subissant des violences ont sollicité le 115 (332 personnes).

Pour héberger ces personnes, le SIAO dispose de 45 places financées destinées spécifiquement à ces situations. Ce volume ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins, une grande partie des ménages est donc accueillie soit en hébergement d'urgence "classique" soit via le dispositif hôtelier.

Si les personnes ne disposent pas de moyen de locomotion, une solution de transport en taxi peut être organisée par le 115 afin de leur permettre de se rendre sur le lieu d'hébergement. En 2024, 36 courses ont été organisées en partenariat avec les Taxis de Tours pour 25 ménages.

Pour ces publics, un rendez-vous avec un.e travailleur.euse social du SIAO est organisé dans des délais resserrés (*une semaine maximum*) afin de permettre une évaluation globale de la situation, attestant notamment du caractère prioritaire de la demande.

33 ménages
(60 personnes)
victimes de violences
hébergés au 01/01/2024

181 ménages
(324 personnes)
victimes de violences
sollicitant le 115 en 2024

45 places
d'hébergement dédiées
disponibles
en 2024

Parmi les 214 ménages victimes de violences, hébergés ou demandeurs

On retrouve dans la quasi totalité des cas des femmes seules (112 personnes) ou avec leurs enfants (94 femmes pour 170 enfants). Les hommes seuls représentent moins de 5% des situations (8 personnes).

112
femmes
seules



94
femmes seules
avec enfant(s)
- 170 enfants -



8
hommes
seuls



Parmi les 181 ménages victimes de violences ayant sollicité le 115 en 2024

38 ménages (soit 21%) n'ont finalement pas bénéficié d'un hébergement d'urgence, malgré l'orientation du 115 vers une place, soit parce qu'ils ont trouvé une autre solution, soit parce qu'ils sont retournés à leur domicile.

154 ménages (soit 85%) n'ont pas bénéficié d'un hébergement d'urgence dans un dispositif spécialisé dans l'accueil des personnes victimes de violences.

136 personnes ont été rencontrées par un travailleur social du SIAO dans le cadre du protocole contre les violences (99 victimes de violences conjugales ; 14 victimes de violences intrafamiliales hors conjugalité ; 3 parcours de sortie de prostitution)

4 commissions de suivi ont été organisées par le SIAO en 2024 afin de suivre spécifiquement les situations des femmes accueillies dans des dispositifs dédiés ou dans des dispositifs de mise à l'abri.

Le SIAO est par ailleurs signataire d'une convention, avec la Préfecture de l'Indre-et-Loire, le Parquet de grande instance de Tours et l'Association de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes de Tours (ACJET), dans le cadre des **procédures d'éviction d'un conjoint violent**. Afin de permettre aux victimes de rester au domicile, cette convention prévoit l'hébergement en hôtel de l'auteur.e de violences (2 fois 5 nuits) et un rendez-vous avec un.e travailleur.euse social.

En 2024, le SIAO comptabilise **23 sollicitations** du 115 dans le cadre d'une procédure d'éviction de conjoint violent sur saisine de l'ACJET37.



FOCUS
Auteur.es
de
violences

Parmi les 23 sollicitations de l'ACJET

8 personnes ont bien sollicité le 115 pour obtenir un hébergement, pour un total de 70 nuitées.

13 ont effectivement été reçus par un travailleur social du SIAO (pour un total de 32 entretiens réalisés)

SIAO INSERTION

Le travail du SIAO vise à centraliser et articuler les demandes d'insertion, *émanant de travailleurs sociaux*, et l'offre disponible, en *hébergement d'insertion, logement accompagné et mesures d'accompagnement*.

Le SIAO tend ainsi à encadrer les parcours d'insertion vers le logement sur le territoire départemental en veillant à garantir l'équité de traitement et à rationaliser et optimiser les orientations. L'activité des équipes implique une mise à jour constante des informations et des échanges continus avec les prescripteurs et les opérateurs de terrain.

Les parcours d'insertion vers le logement via le SIAO sont **initiés par des travailleuses et travailleurs sociaux** (référents de parcours ou intervenants de première ligne au sein d'un dispositif associatif, d'un CCAS, du service social départemental, etc.). Après avoir identifié chez un ménage un besoin d'accompagnement afin d'accéder à un logement, le professionnel formalise **une demande via le SI-SIAO**. Il renseigne alors une fiche synthétique qui comprend à la fois des éléments socio-administratifs, **une évaluation** de la situation globale de la personne et **une préconisation d'orientation** vers un type de structure ou de dispositif. Le SIAO propose au cours de l'année des **formations** à l'attention des professionnel.les du travail social pour devenir autonome dans la création et le suivi de demandes via le Système d'information SI-SIAO.

Une fois la demande réceptionnée, l'équipe du SIAO vérifie la complétude des informations et, lorsque cela est nécessaire, se met en **lien avec le prescripteur** afin d'obtenir des précisions ou des compléments. Le professionnel est ensuite notifié des avancées de la demande, en direct ou via des notifications du SI.

Le SIAO opère dans un contexte de tension entre la demande sociale excédentaire et une offre limitée, en nombre de places et en types de structures ou de dispositifs. Par conséquent, le travail des équipes repose sur la **validation des orientations** et la **gestion de listes d'attente**, avec le souci de garantir des orientations équitables et efficaces.

Pour ce faire, les orientations sont discutées et validées au sein d'**instances de coordination** qui permettent l'examen des demandes et le positionnement sur les places, en fonction des critères d'éligibilité, de priorité et d'antériorité, mais aussi des dynamiques d'accompagnement observées.

L'équipe du SIAO assure par la suite le **suivi des parcours**, là également en animant ou en participant à des instances collégiales visant à accompagner le devenir des situations et le bon fonctionnement des dispositifs.

SIAO - Insertion

activité

Centraliser & Traiter
LES DEMANDES
d'insertion

Centraliser
L'OFFRE
d'insertion

ATTRIBUER LES PLACES

Via le SI - SIAO

**COORDONNER LES PARCOURS
- ORIENTER & SUIVRE -**

AU TRAVERS DE DIFFÉRENTES COMMISSIONS ET INSTANCES
ET PAR DES ÉCHANGES CONSTANTS AVEC LES TRAVAILLEURS SOCIAUX

GUIDER ET FORMER LES PROFESSIONNELS



**Travailleurs Sociaux
Prescripteurs**



**Opérateurs de
l'insertion**

Hébergement d'insertion
Logement accompagné
Accompagnement

Parfois via le 115

demande d'évaluation approfondie

GUIDER ET FORMER

LES PROFESSIONNELS

15

formations

En 2024, le SIAO a dispensé 15 formations individuelles ou collectives, au bénéfice de 34 professionnel·les. En 2023, tout comme en 2022, 134 personnes avaient été formées. Cette forte diminution pourrait indiquer que la majorité des professionnel·les du département ont déjà bénéficié des formations dispensées par le SIAO les années précédentes.

Ces formations permettent aux professionnel·les en travail social (prescripteurs et opérateurs) d'appréhender l'outil SI-SIAO et de connaître l'ensemble de l'offre du territoire accessible via le SIAO en matière d'hébergement d'insertion, de logement accompagné et de mesures d'accompagnement.

Une nouvelle formation a par ailleurs été développée et testée en 2024. Co-animée par le coordinateur logement et une travailleuse sociale du SIAO, elle porte, d'une part, sur la mise en œuvre de la politique du logement d'abord en Indre-et-Loire et, d'autre part, sur les pratiques professionnelles d'évaluation de l'autonomie des personnes. Les retours positifs vis à vis de cette nouvelle formation nous conduisent à développer cette offre à destination de divers acteurs pour l'année à venir : IRFSS, ITS, professionnel·les du secteur de la protection de l'enfance, de l'hébergement, etc.

Au delà de ces formations, une assistance téléphonique aux prescripteurs, sur le logiciel et sur les choix d'orientation, est également assurée tous les jours de la semaine par les deux chargées d'orientation de l'équipe afin de guider les professionnels dans leur activité.

Répondre aux
sollicitation des
partenaires

En 2025, les appels vers la hotline de la DIHAL, au niveau national, seront désormais réorientés vers ce service du SIAO, en local.

Enfin, le SIAO tente également de répondre aux sollicitations des partenaires institutionnels en matière d'information, sur divers sujets, généraux ou plus spécifiques, et sous différentes formes. En 2024, l'équipe a ainsi proposé 4 temps d'information à la demande de partenaires, touchant 90 personnes.

COORDONNER LES PARCOURS

ORIENTER

Réceptionner
et traiter les
demandes

Gérer les listes
d'attentes,
les entrées,
les sorties

Décider des
orientations en
Commission
Unique Interne

Suite à la réception des demandes, les décisions d'orientation des ménages sont discutées et validées dans le cadre d'une commission hebdomadaire organisée au sein du SIAO : la Commission Unique Interne (CUI)

Cette instance occupe une place centrale dans l'activité d'insertion du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation. Son organisation implique un travail continu de traitement des demandes et de gestion des flux d'entrées et de sorties des listes d'attente, en fonction des structures et des dispositifs (Hébergement d'insertion - Logement accompagné - Mesures d'accompagnement). Une fois la décision prononcée, le ménage est placé sur une ou plusieurs listes d'attente (*à l'exception de deux dispositifs pour lesquels l'attribution d'une place se fait au moment de la validation de l'orientation*).

Hébergement
d'Insertion

Logement
Accompagné

Mesures
d'accom-
pagnement

51
**Commissions Uniques
Internes**
en 2024

669
**Orientations
décidées en CUI**
en 2024

COORDONNER LES PARCOURS

SUIVRE

Au delà de la CUI, et conformément à l'instruction du 30/03/2022, le SIAO organise plusieurs autres instances dans le but d'**encadrer la suite des parcours**, de s'assurer de leur progression, d'accompagner les réorientations, de suivre les sorties des structures et des dispositifs.

Intermédiation Locative

5 commissions
en 2024

S'assurer de l'accès au logement des ménages et identifier les freins à cet accès. L'instance étudie et valide les demandes de prolongation de la mesure d'accompagnement ou, exceptionnellement, les demandes de dérogations formulées à l'issue des prolongations accordées.

Echanger sur des thématiques choisies et remonter d'éventuelles situations pour lesquelles un nouveau projet de vie est à envisager.

Pensions de famille

2 commissions
en 2024

Renouvellement CHRS

13 commissions
en 2024

Statuer sur les demandes de renouvellement de prise en charge.

Accompagnement Vers et Dans le Logement

CHRS Hors les murs - AVDL MISABEL

3 commissions
en 2024

Suivre les parcours, l'ancienneté des ménages, l'évolution de la file active

Cas Complexes

6 commissions
en 2024

Chercher collégalement (*avec l'ensemble des professionnels impliqués dans l'accompagnement d'un ménage*) de nouvelles solutions pour des situations particulièrement bloquées. La notion de "cas complexe" a été assouplie et la commission est mobilisable sur simple sollicitation des professionnel·les. Le SIAO la met en place depuis le Comité Stratégique Partenarial de novembre 2024 .

COORDONNER LES PARCOURS

SUIVRE

Toujours dans le cadre de sa mission de suivi et de coordination des parcours, le SIAO est aussi amené à participer à d'autres instances organisées par des partenaires institutionnels.

DALO/DAHO

Logement / Hébergement
opposable
11 commissions
178 dossiers étudiés
en 2024

Apporter un regard technique sur les différents dispositifs d'accompagnement ou d'hébergement mobilisables. Le SIAO met en œuvre dans son champ de compétences, des décisions de la commission DALO : en 2024, 6 ménages ont ainsi bénéficié d'une entrée en priorité.

Participer à l'élaboration des préconisations visant le maintien dans le logement des ménages à risque d'expulsion.

CCAPEX

11 commissions
237 dossiers traités
en 2024

Autonomise Toit
14 commissions

Etudier en amont de ces commissions le parcours en logement accompagné, hébergement d'insertion et d'urgence des ménages. Participer ainsi à l'étude des situations, de la recevabilité des demandes et à la validation des orientations.

Un Chez Soi d'Abord
4 commissions

AVDL Post-Pénal

2 tps de travail
en 2024

Participer aux commissions techniques de suivi de parcours des personnes sortant d'incarcération.

IMPALA - CEJ JR

Publics "jeunes en rupture"
18 réunions de coordination
en 2024

Jouer un rôle ressource quant à la question de l'insertion par le logement auprès des référents de parcours.

COORDONNER LES PARCOURS

SUIVRE

FOCUS Commission Fluidité Logement

Le SIAO anime également, en lien étroit avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), la **Commission Fluidité Logement** (CFL). Cette commission est venue remplacer, depuis le 1er avril 2024, la commission DRE (Droit de Réservation Etat). Elle vise la fluidité des parcours de publics prioritaires, en particulier sortant de structures d'hébergement, vers le logement autonome.

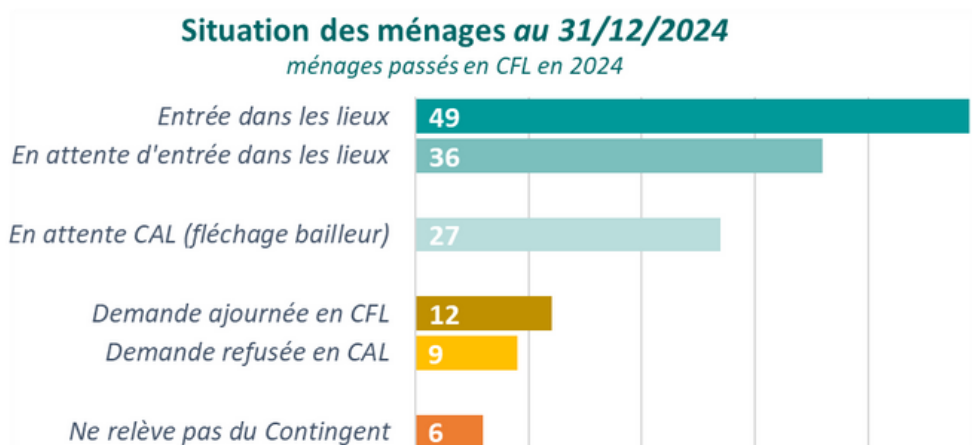
L'objectif de la commission est de réaliser des **appariements ménages-bailleurs** préalables aux commissions d'attribution des logements (C.A.L.) et examen d'occupation des logements (C.A.L.E.O.L.), afin de permettre l'accès au logement social des publics prioritaires présentés par les travailleurs sociaux.

Le public visé est constitué de ménages bénéficiant du contingent préfectoral, avec un revenu fiscal de référence permettant l'accès au logement relevant du PLAI (*Prêt Locatif Aidé d'Intégration*), aptes à évoluer vers un logement autonome et :

- sortants de structures d'hébergement (centre d'hébergement et de réinsertion sociale, hébergement d'urgence, hébergement d'urgence des demandeurs d'asile, centre d'accueil des demandeurs d'asile, centre provisoire d'hébergement) ou de pensions de famille
- ou sans solution de logement en sortie d'hôpital ou d'incarcération
- ou en situation de sans abris / vivant en squat
- ou gens du voyage souhaitant une sédentarisation
- ou ménages ukrainiens.

En 2024, 70% des demandes de contingent préfectoral passées en CFL ont été réalisées dans le cadre d'une sortie de structure d'hébergement ou de logement, dont 28% en sortie de CHRS. 20% concernaient des personnes en errance, sans domicile ou en squat.

Au 31 décembre 2024, sur les 137 ménages ayant fait l'objet d'un ou plusieurs passages en CFL au cours de l'année, 62% étaient entrés en logement ou allaient y entrer prochainement, dans le cadre du contingent préfectoral.



CENTRALISER L'OFFRE

LES PLACES D'INSERTION EN 2024

L'offre d'insertion se décline en 3 catégories :

Hébergement d'insertion - Logement accompagné - Mesures d'accompagnement

Fin 2024 le SIAO comptabilisait au total **866** places en insertion

Répartition des places fin 2024

Hébergement d'insertion

- Chinon : 30 places
- Loches : 20 places
- Tours M. : 237 places
- Amboise : 31 places

Logement accompagné

- ASLL sous-location et logement adapté : 50 mesures (file active)
- Intermédiation locative : 137 places
- Pensions de famille : 149 places + 38 places de résidences accueil
- Résidences sociales : 127 places

Mesures d'accompagnement

- MISABEL : 18 mesures
- AVDL Post-pénal : 5 mesures
- CHRS Hors Les Murs : 35 ms.

Evolutions des places durant l'année 2024



CHRS DIFFUS

Transformation de places de LDA (Logement d'abord) en 50 places de CHRS diffus (avril 2024)

ENTRAIDE-ET-SOLIDARITES



Albert CAMUS

Ouverture de 13 places en logements temporaires pour les personnes victimes de violences (octobre 2024)

ENTRAIDE ET SOLIDARITES



HABITAT INCLUSIF

Ouverture de 4 places (février 2024)

AGEVIE



CHRS HORS LES MURS

Transformation de places en LDA en 20 mesures d'accompagnement renforcé pour l'accès au logement (mars 2024, puis augmentation à 35 places en fin d'année)

ENTRAIDE-ET-SOLIDARITES

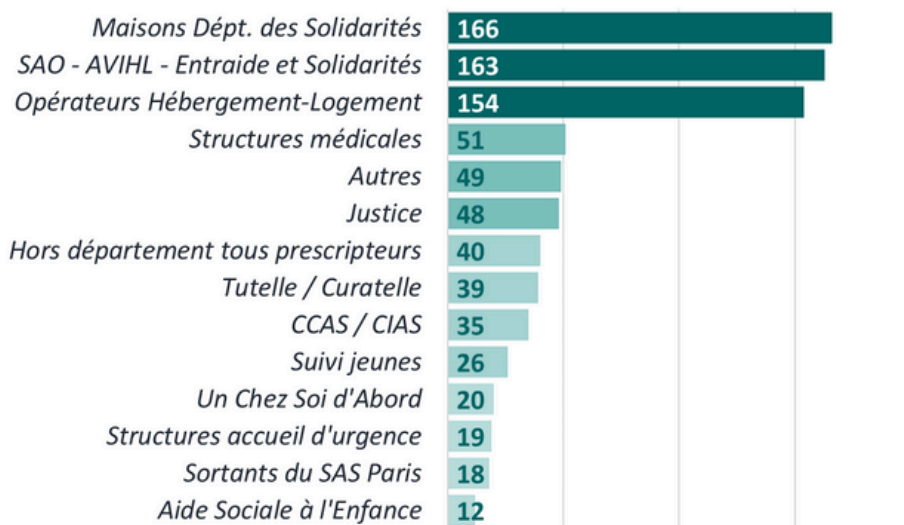
CENTRALISER LES DEMANDES

ET ASSURER LEUR TAITEMENT

En 2024, le nombre de demandes d'insertion enregistrées via le SI-SIAO s'élevait à près de 800. Ces demandes ont été renseignées sur l'applcatif par des travailleuses et travailleurs sociaux de terrain, parfois guidé·es par les équipes du SIAO-37.

Le service d'accueil et d'orientation (*devenu AVIHL*) de l'association Entraide et Solidarités, les services sociaux des Maisons départementales des solidarités et les opérateurs de l'hébergement et du logement, restent de loin les trois principaux prescripteurs auprès du SIAO 37 en matière d'insertion. Ils formulent à eux seuls près de 60% des demandes.

- Répartition des demandes par prescripteurs - Demandes formulées en 2024



La baisse des demandes enregistrées via le dispositif *Un chez Soi d'Abord* résulte probablement de sa saturation, le seuil des 50 mesures ayant été atteint.

Afin de traiter ces demandes, les équipes du SIAO ont organisé 51 Commissions uniques internes (*CUI*) sur l'année, lors desquelles environ 800 demandes ont pu être traitées (*certaines d'entre elles pouvant passer en commission à plusieurs reprises*). Le nombre de CUI a été multiplié par 2 par rapport à 2023. Couplé à un nombre de demandes en léger recul, ce fonctionnement a permis une réactivité accrue du SIAO, ainsi qu'une analyse plus confortable des situations. Le nombre de demandes ayant fait l'objet d'une action de la part des équipes du SIAO durant l'année dépasse largement le seul cadre des CUI, de nombreuses démarches entamées antérieurement à l'année en cours restant présentes dans la "file active", en particulier dans le cadre de la gestion des files d'attentes.

+ de 800
demandes étudiées
en C.U.I.
en 2024

51
Commissions Uniques
Internes
en 2024

1 294 demandes
avec une action en 2024
comprenant des demandes
antérieures à 2024

- 4%

par rapport à 2023

X 2

par rapport à 2023

- 3%

PARCOURS DE LA DEMANDE

Demande formulée par un travailleur social sur SI-SIAO

avec une **préconisation d'orientation**

Déperdition :

annulations en cours de traitement, dossiers incomplets qui ne reviennent pas, demandes vers un autre SIAO.

Passage en CUI

Décision de la CUI :

- **Ajournement**
- **Refus**
- **Orientation**

Positionnement sur Liste d'attente

ou en direct vers l'opérateur pour 2 dispositifs spécifiques

Le parcours de la demande est jalonné par plusieurs étapes, articulées autour de deux processus :

la validation d'une orientation et l'attribution d'une place.

Le parcours de la demande ne se déroule pas toujours de façon continue et ne débouche pas dans tous les cas sur une entrée en dispositif.

Entre les différentes étapes, des événements peuvent en effet influencer sur le déroulé du parcours, le freiner ou le stopper, provisoirement ou définitivement.

Déperdition :

changement de situation, de projet, annulation demande, demandeur perdu de vue

Attribution d'une place

Possible refus :

- de la personne
- de la structure

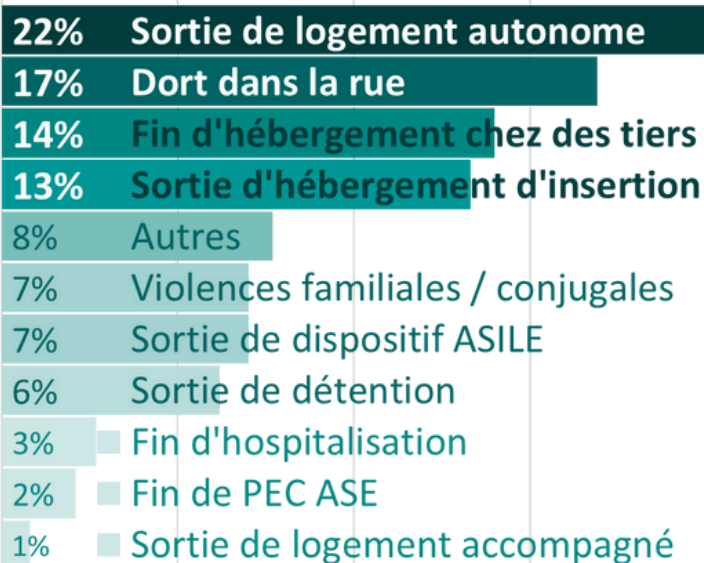
Entrée dans le dispositif

- Hébergement d'insertion
- Logement accompagné
- Accompagnement

DE LA DEMANDE À LA CUI

MOTIFS DES DEMANDES

Les motifs des demandes en insertion évoluent peu au cours du temps. La part de **20% des demandes résultant d'une sortie de logement** invite à questionner la propension des dispositifs destinés à la prévention des expulsions locatives à parvenir à toucher les publics visés.



669 décisions d'orientation ont été réalisées en CUI en 2024. Concernant la nature des orientations, l'année pourrait marquer un tournant. En effet, alors que le logement accompagné était la décision d'orientation la plus formulée en CUI jusqu'en 2023, cette année c'est l'hébergement d'insertion qui prend le pas.

Ce virage était déjà observable l'année passée concernant les préconisations des prescripteurs, mais il ne se traduisait pas encore dans les décisions de la CUI.

LES ORIENTATIONS : PRÉCONISATIONS ET DÉCISIONS

809

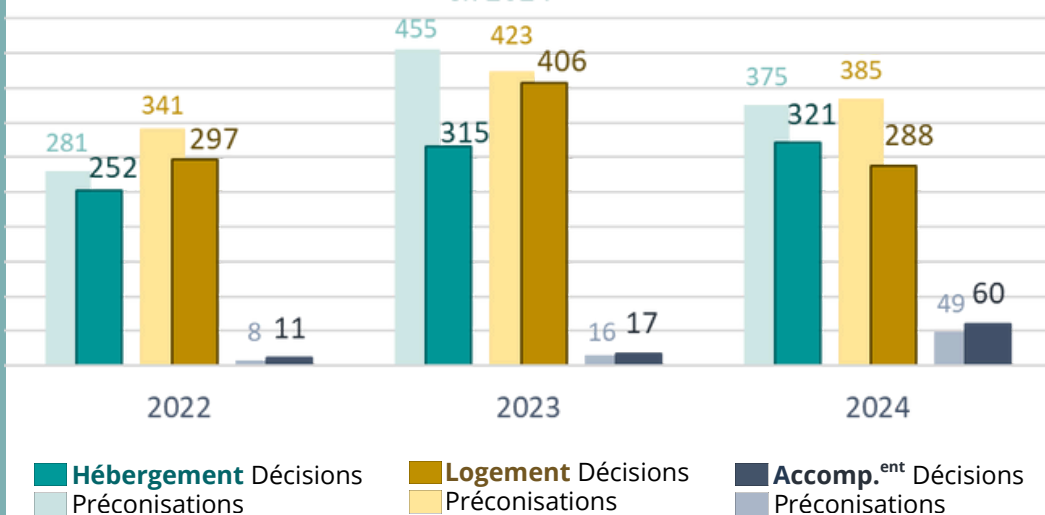
préconisations d'orientation de travailleurs sociaux en 2024

669

décisions d'orientation en CUI en 2024

Ces évolutions restent cependant à nuancer, puisqu'en 2024 les propositions des prescripteurs visent à nouveau en majorité le logement accompagné.

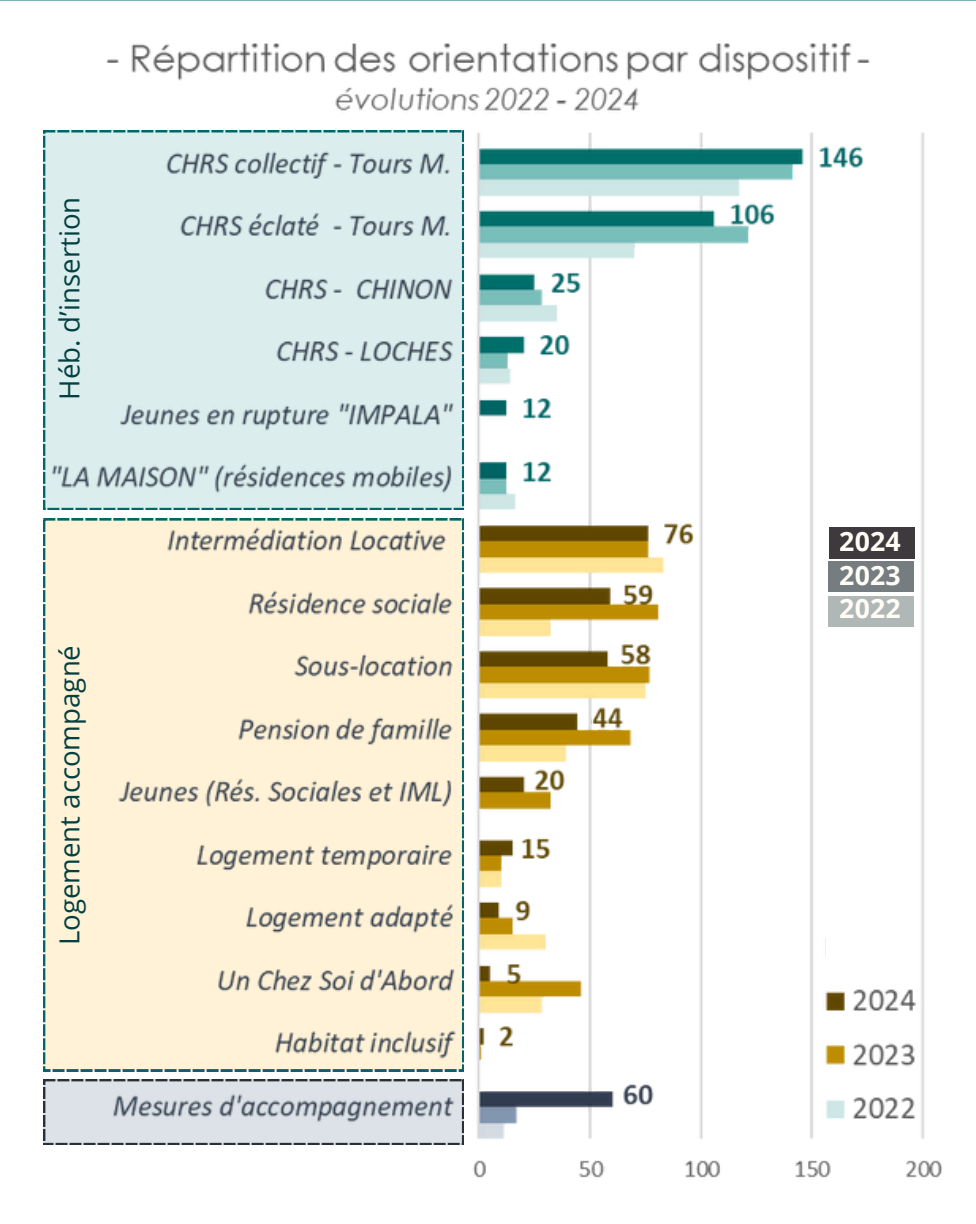
- Orientations : préconisations et décisions - en 2024



En accord avec la politique du logement d'abord, les mesures d'accompagnement social renforcé se développent. Si les orientations vers un accompagnement renforcé vers et dans le logement (*CHRS hors les murs et AVDL*) représentent un volume limité au regard du total des orientations, elles ont toutefois doublé en 1 an et triplé depuis 2022. L'augmentation des préconisations montre également que les travailleurs sociaux prescripteurs se sont saisis de ces dispositifs.

Le détail des orientations par dispositif permet de saisir plus finement les évolutions précédemment évoquées. Globalement, on repère donc un recul en 2024 des orientations vers les dispositifs relevant du logement accompagné.

La diminution brutale des orientations vers *Un chez soi d'abord* s'explique (comme pour le nombre de demandes formulées par l'opérateur) par la saturation du dispositif : la limite des 50 places financées a été atteinte. Les places créées ont permis aux dispositifs du logement temporaire victimes de violences et à l'habitat inclusif d'enregistrer une augmentation du nombre d'orientation sur la période. Concernant l'hébergement d'insertion, le CHRS collectif en Métropole Tourangelle et en diffus à Loches sont les seuls dispositifs à enregistrer une progression vis à vis de 2023.



ANNULATIONS ET REFUS EN CUI

L'écart entre le nombre de préconisations et le nombre de décisions d'orientation s'explique par : les annulations, les refus, les préconisations pour des dispositifs hors département, mais aussi des dossiers incomplets, des décisions divergentes émises en commission, la "perte" de dossiers "à compléter" jamais retournés au SIAO par la suite.

413 Annulations

+ 31 %
Par rapport à 2023

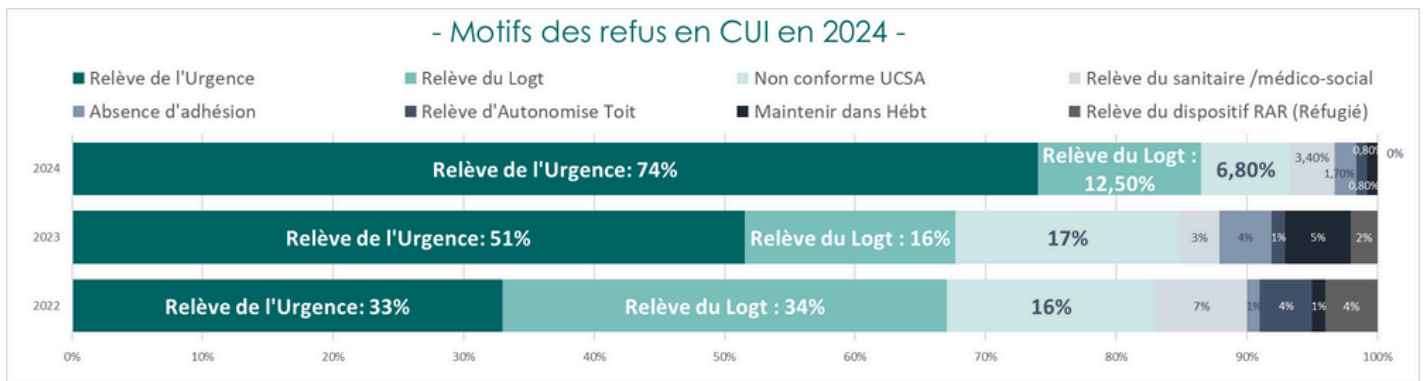
120 Refus SIAO

- 18 %
Par rapport à 2023

27 Préconisations
Hors Département

Préconisation par un professionnel
du 37 vers un dispositif hors 37

MOTIFS DES REFUS PRONONCÉS EN C.U.I.



La proportion de refus motivés en CUI par une orientation vers l'urgence plutôt que vers l'insertion poursuit sa forte progression : de 33% en 2022 % à 74% en 2024. C'est de loin le premier motif de refus en CUI, il concerne près de 3 refus sur 4 en 2024. Cette part comprend notamment les demandes issues du "Sas de desserrement" (15% du total des refus). Ce dispositif, mis en place pour orienter les personnes à la rue de la Région parisienne vers une dizaine d'autres territoires, a en effet pu entraîner l'enregistrement de demandes erronées de la part de SIAO servant de relai, comme c'est le cas pour le Loiret en Région Centre-Val de Loire. Il paraît ainsi pertinent de pouvoir distinguer ce type spécifique de refus.

LA GESTION DES LISTES D'ATTENTE

A l'exception de deux dispositifs pour lesquels une attribution est directement prononcée, les orientations décidées en CUI débouchent sur un positionnement en liste d'attente. En 2024, le nombre moyen de personnes présentes au dernier jour du mois sur ces listes (*pour l'hébergement et le logement accompagné*) progresse encore : 276, contre 174 en 2022.

On compte davantage de ménages en attente pour de l'hébergement d'insertion (160) que pour du logement accompagné (116).

Les délais d'attente sont particulièrement variables selon les dispositifs visés. Et bien que la gestion de ces listes par le SIAO repose avant tout sur l'antériorité des demandes, certains critères de priorisation entrent également en jeu, rendant difficile l'interprétation des durées moyennes. En outre, pour certains dispositifs, (*sous-location et logement adapté*), il n'existe pas de liste d'attente, l'orientation décidée en CUI vaut attribution. Toutefois l'opérateur peut encore prononcer un refus et, dans le cas contraire, il peut y avoir un nouveau délai lié à la captation d'un logement, expliquant les délais très longs affichés. Au vu de leur fonctionnement, le calcul de ces délais repose sur la différence entre la date d'entrée effective en logement et la décision en CUI.

De manière générale, les délais peuvent en outre être affectés par différents facteurs :

- la personne : injoignable, ne se présente pas au RDV d'entrée, refus, etc.
- la structure : délais de contact, disponibilité des professionnels, procédure d'accueil, etc.
- la logistique : travaux, ménage, ameublement, etc. dans le logement
- l'éventuelle captation du logement, en lien avec le marché mais également des souhaits, besoins et ressources des personnes.

Malgré tout, il est à noter : une légère diminution des délais d'attente entre 2023 et 2024 pour le CHRS diffus, tant pour les familles que pour les personnes seules, et une réduction plus marquée, pour les pensions de famille (*de 91 jours en moyenne en 2023 à 53 jours en 2024*). En ce qui concerne le CHRS diffus, la tendance concernant les familles devrait se poursuivre du fait du faible nombre de ces ménages en liste d'attente. On observe en revanche une augmentation significative pour les CHRS de Loches et Chinon qui avaient longtemps bénéficié d'une relative fluidité. En ce qui concerne l'accès aux mesures d'accompagnement, les délais d'attente sont plutôt resserrés, non sans lien avec l'augmentation du nombre de mesures financées.

Orientation par le SIAO

La Maison - 12 jours
CHRS Diffus - 14 jours
CHRS Collectif - 24 jours
IML SOLID'R - 26 jours

1 mois

Accompagnement
32 jours

Résidences sociales
48 jours

2 mois

Pensions de famille
53 jours

Intermédiation locative
56 jours

6 mois

Sous Location
285 jours

18 mois

Logement Adapté
647 jours

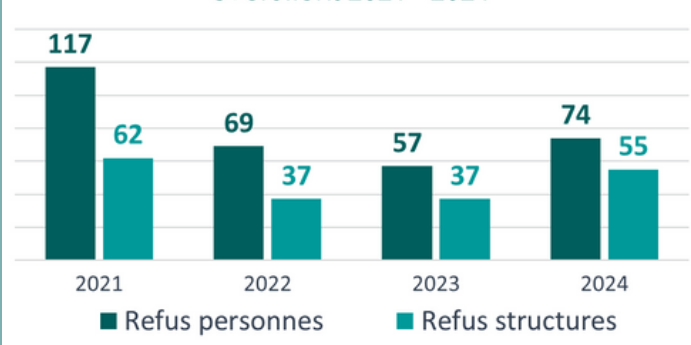
L'ATTRIBUTION DES PLACES

LES REFUS APRÈS ATTRIBUTION

Parmi les 669 décisions d'orientation réalisées en CUI en 2024, **484** ont débouché sur l'**attribution d'une place**.

Celles-ci ont néanmoins pu aboutir à des refus, soit de la part de l'opérateur, *évaluant l'orientation inadaptée*, ou bien encore du ménage lui-même, *pour qui le dispositif proposé ne répond pas ou plus à ses besoins et attentes*. Après trois années de constante diminution, le nombre de refus est reparti à la hausse en 2024 : + 30% pour les refus des personnes ; + 48% pour les refus des structures. L'écart entre ces deux types de refus a connu une diminution significative de 2021 à 2023 et reste stable en 2024.

- Motifs des refus après attribution - évolutions 2021 - 2024



484

**PLACES
ATTRIBUÉES
EN 2024**

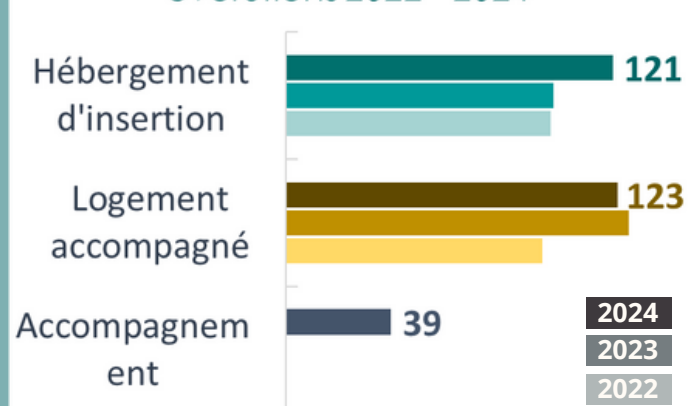
283

**ENTRÉES
EN DISPOSITIF
EN 2024**

**LES ENTRÉES
EN
DISPOSITIF**

Enfin, le SIAO a pu enregistrer sur l'année 2024 **284 entrées en dispositif**. Le rapport entre nombre de décisions (669) et d'entrées est ainsi de 42%, en très légère progression par rapport aux données des années précédentes (40%).

- Répartition des entrées - évolutions 2022 - 2024



Globalement, les entrées réalisées en 2024 se sont opérées de manière équilibrée entre l'hébergement d'insertion et le logement accompagné.

Côté hébergement (121 entrées) les entrées progressent de 22% par rapport à 2023, principalement via le CHRS diffus (+41%).

La dynamique est inverse en matière de logement accompagné, avec une diminution de -21%. **Le nombre total d'entrées augmente de 16.9% entre 2023 et 2024.**

La création de 20 mesures d'accompagnement CHRS Hors les murs, renforcées en fin d'année de 15 nouvelles mesures et la montée en puissance du dispositif La Maison (12 places à la main du SIAO en 2023, jusqu'à 18 places fin 2024) ont participé à l'augmentation globale du nombre d'entrées en 2024.

LES PUBLICS DE L'INSERTION

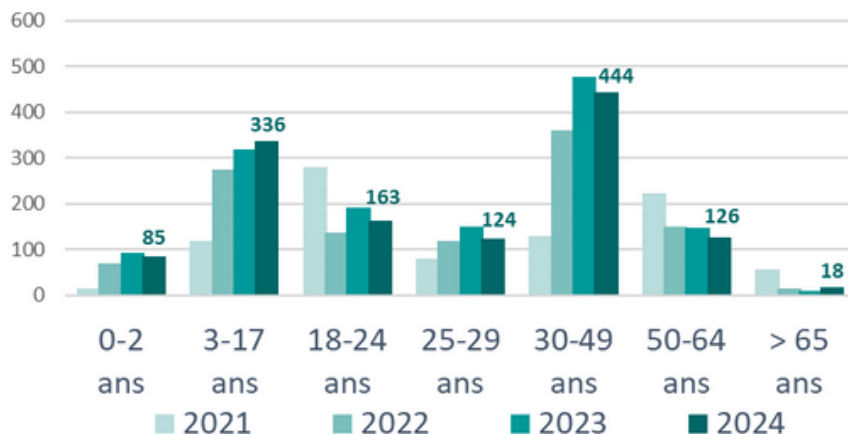
ÂGE ET COMPOSITION DU MÉNAGE

ÂGE DES DEMANDEURS

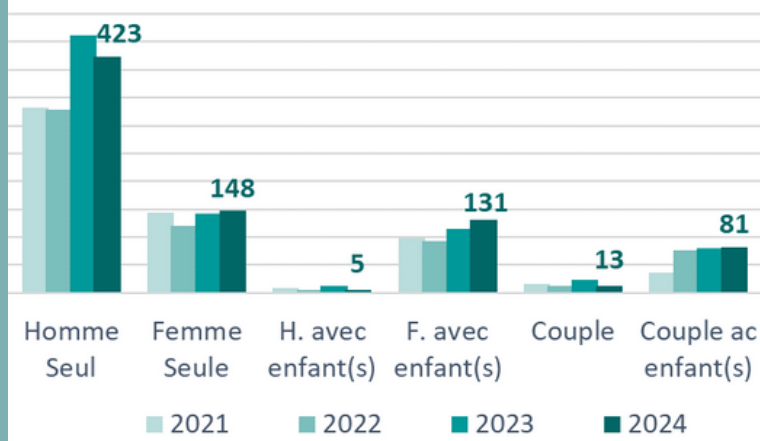
Les tendances observées les années précédentes concernant la forte proportion de mineurs parmi les demandeur·ses se confirment en 2024.

La part des moins de 18 ans s'élève en effet à plus de 30% depuis 2022, alors qu'elle n'atteignait pas les 15% en 2021. A titre de comparaison, en Région Centre-Val de Loire, au 1er janvier 2025, les mineurs représentent 20% de la population générale (*données INSEE au 1er janvier 2025*). La surreprésentation est encore plus marquée pour les enfants de moins de 3 ans : ils constituaient plus de 6% des demandeurs en 2022, 2023 et 2024, contre 1,6% en 2021 et contre 3% de la population régionale en 2025 (*INSEE*). Les hommes (*majeurs*) représentent plus de 58% des demandeur·ses adultes, une part en légère augmentation depuis 2021.

- Répartition par âge des demandeurs -
évolutions depuis 2021



- Répartition par type de ménage -
évolutions depuis 2021



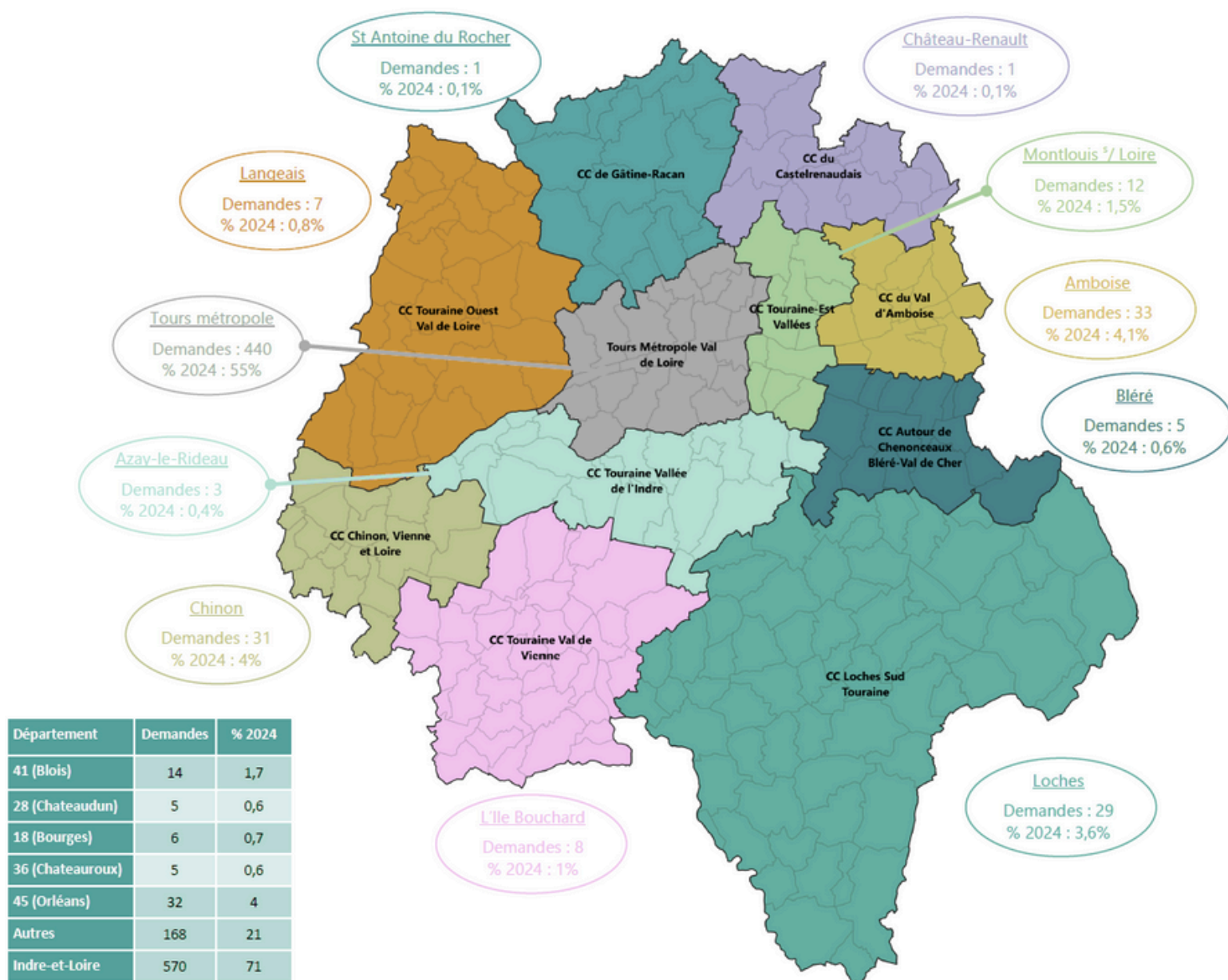
La répartition par type de ménages est relativement stable depuis 2021. Les personnes seules, et en particulier les hommes, sont très nettement les plus représentés, avec respectivement 71% et 53% de la totalité des ménages demandeurs.

TYPOLOGIE DES MÉNAGES

Les hommes seuls ont toutefois connu la diminution la plus marquée entre 2023 et 2024, au contraire des femmes avec enfant(s), qui constituent le 3ème type le plus présent de l'effectif total et qui enregistrent la plus forte augmentation. Les couples sont peu présents au sein de l'effectif, en particulier ceux qui n'ont pas d'enfant.

LES PUBLICS DE L'INSERTION

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



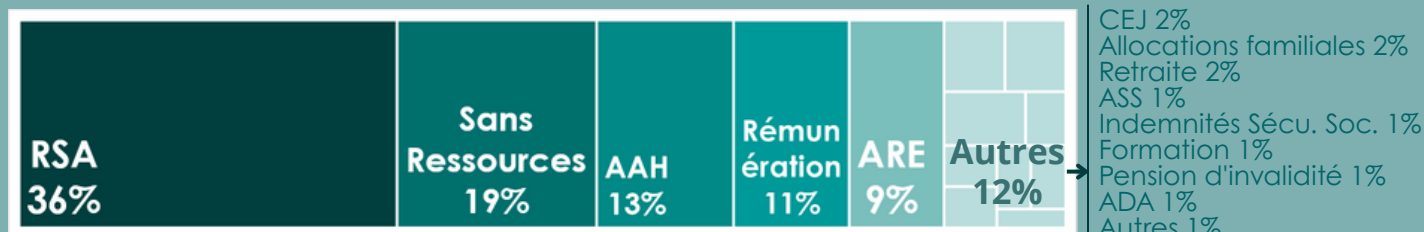
Une progression de la proportion de demandes en provenance d'autres départements est notable en 2024 : entre 3% et 15% les années précédentes, elles constituent cette année 21% du total des demandes. Le nombre grandissant de sollicitations réalisées via le SI à destination de l'ensemble du territoire national peut expliquer cette dynamique, d'autant que peu de SIAO acceptent de traiter ce type de demandes.

Concernant la répartition territoriale au niveau départemental, 55% des demandes émanent d'un prescripteur de la Métropole. Cette baisse (66% en 2023) se fait au profit de Loches, L'Île Bouchard, Amboise et Montlouis, qui à eux quatre, représentent 14,4% (82 demandes) contre 5% (29 demandes) l'an dernier.

LES PUBLICS DE L'INSERTION

SITUATION DES MÉNAGES

Les ressources



Concernant les ressources des ménages demandeurs, on observe une stabilité vis à vis de 2023, avec une part importante de bénéficiaires du RSA et de personnes sans ressources. Alors que le nombre de personnes déclarant des dettes avait fortement progressé post COVID-19 (279 en 2022), il s'est réduit en 2023 (165) et tend à se stabiliser en 2024 (175).

73 personnes en sortie d'institution

Après avoir réalisé un bond de 60% entre 2022 et 2023, le nombre de demandes relatives à des personnes sortants d'institution - cures, hôpitaux ou prison - est en retrait mais reste élevé en 2024 : 73 (*contre 91 en 2023 et 37 en 2022*).

Les demandes concernant des personnes victimes de violences conjugales ont légèrement diminué en 2024 (*101 demandes en 2023 contre 78 en 2024*). Bien que le nombre d'entrées en dispositif a quant à lui augmenté pour ces publics (*22 en 2024 contre 16 en 2023*), les difficultés demeurent, en partie du fait du manque de places pour les femmes seules en CHRS collectif.

78 demandes de personnes victimes de violences conjugales

49 personnes avec animaux

49 demandes ont été formulées en 2024 par des personnes accompagnées de leur.s animal.aux, soit 38% de moins qu'en 2023.

4 entrées prioritaires dans le cadre d'un DAHO ou d'un DALO

36 demandes en 2024 concernant des personnes à mobilité réduite

SIAO OBSERVATOIRE

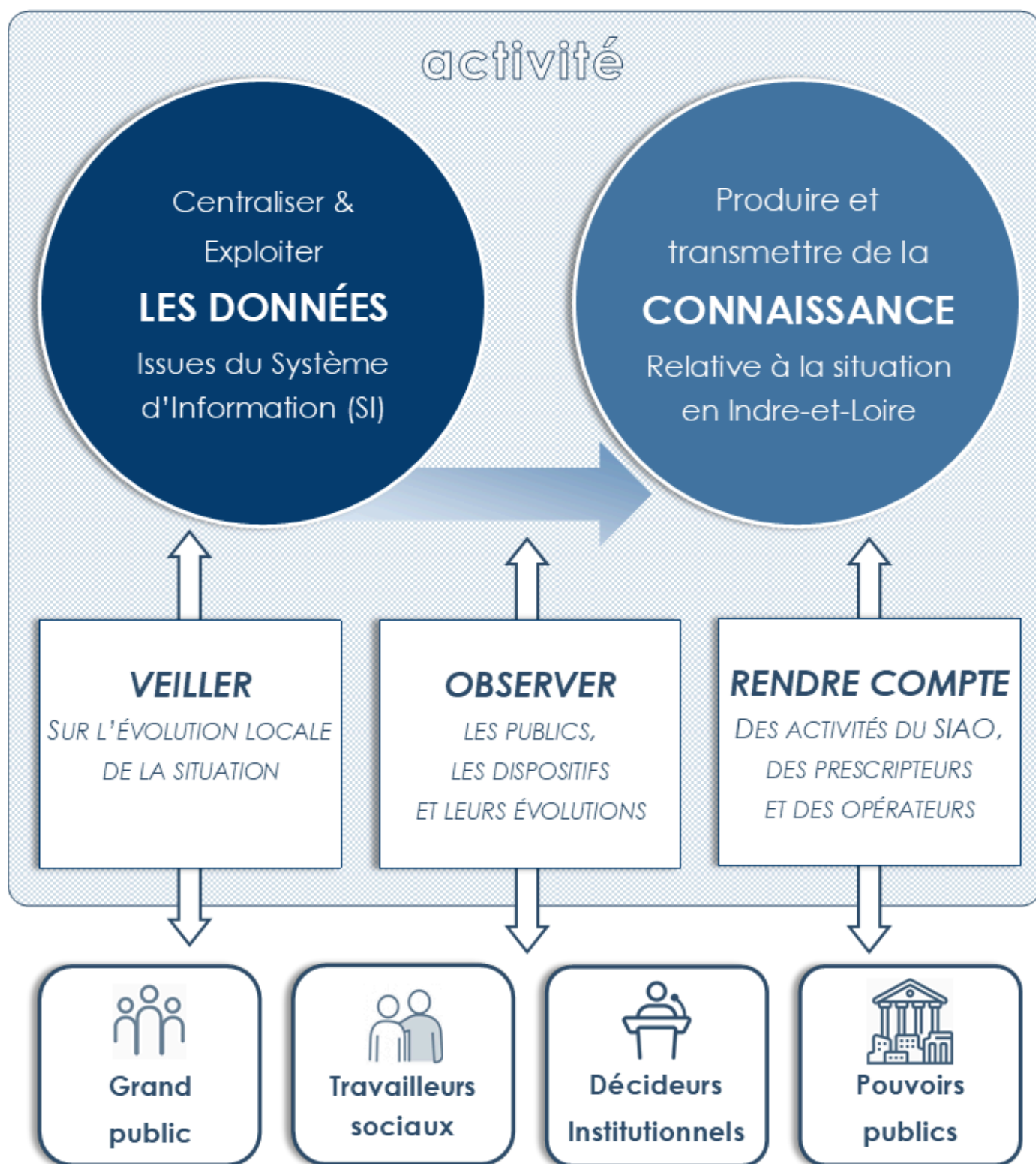
Au-delà de ses missions opérationnelles d'accueil, d'évaluation, d'orientation et d'attribution, le SIAO tend également à assumer une fonction d'observation sociale, sur les situations de précarité et les dynamiques d'insertion par le logement à l'échelle départementale. En centralisant les demandes et les données de suivi via l'outil SI, le SIAO dispose d'une base de données particulièrement riche en la matière.

Dans le cadre de cette mission d'observation, des **données statistiques** sont régulièrement produites par le SIAO sur demande de l'Etat (*plan hiver, comité technique, rapport d'activité, Logement d'abord, enquêtes, OFII...*), à des fréquences variables. Pour l'instant, la transmission des données revêt avant tout une visée de **reporting** vis à vis des activités du SIAO, elle touche principalement au recensement des demandes et à l'activité d'attribution des places ainsi qu'au suivi des parcours et des structures d'hébergement et d'insertion

Une page du site internet siao37.fr est en outre dédiée à l'observation sociale et des informations quantitatives y sont publiées tous les mois : moyenne des personnes orientées / semaine, moyenne des demandes non pourvues / semaine ; nombre 1er appel 115 / semaine ; nombre de personne en présence au 1er du mois pour plusieurs dispositifs ; nombre de sorties vers le logement dans le mois.

En 2024, le recrutement d'un chargé d'observation sociale a été enclenché, sans succès avant la fin d'année. L'objectif de ce recrutement est de développer cette mission spécifique du SIAO qui vise à **produire des connaissances** sur les parcours des personnes, les dynamiques des dispositifs, et les pratiques professionnelles, **afin d'éclairer l'ensemble des acteurs impliqués** dans l'action publique, financeurs, décideurs et professionnels de l'accompagnement. Il s'agit de mobiliser au mieux les données quantitatives issues du SI-SIAO, de centraliser celles produites par les partenaires, et de produire, en complément, des données originales, tant quantitatives que qualitatives, pour nourrir des thématiques de fond ou des enquêtes ciblées. L'analyse de ces données doit permettre d'objectiver les besoins, rendre visibles les évolutions et les tensions, et alimenter des réflexions partagées entre acteurs de terrain, décideurs et financeurs. Placé au carrefour des activités d'insertion par le logement, le SIAO occupe une position stratégique pour articuler les niveaux opérationnel et institutionnel, en contribuant à un pilotage plus informé et plus ajusté de l'action publique en la matière.

SIAO - Observatoire



FEUILLE DE ROUTE BILAN 2024

Chaque année, le SIAO dispose d'une feuille de route pour guider son organisation et ses actions. Les objectifs fixés, déterminés en Comité stratégique partenarial, permettent au SIAO d'adapter son activité au regard des évolutions de la situation locale et du cadre de l'action publique, tant national que départemental.

La feuille de route 2024 du SIAO prévoyait :

- La consolidation et le développement des commissions d'orientation et des instances de suivi de parcours.
 - *Cet axe de travail a été pleinement investi et les objectifs ont été remplis.*
- La reprise par le SIAO de la commission DRE devenue Commission fluidité logement (CFL) au cours de l'année.
 - *En 2024, le SIAO a effectivement organisé les commissions DRE puis CFL*
- L'élaboration d'un projet de Plateforme d'accompagnement, visant à favoriser une meilleure coordination des divers acteurs de l'insertion par le logement impliqués dans l'accompagnement des personnes sur le territoire
 - *Le SIAO a participé à la constitution d'un groupe de travail autour de ce projet. Plusieurs réunions ont eu lieu, permettant de dessiner les contours du projet, sans que celui-ci ne soit complètement défini au terme de l'année.*
- L'élaboration et la signature de conventions tripartites avec la DDETS et l'ensemble des opérateurs de l'hébergement et du logement.
 - *En 2024, un modèle type de convention a été corédigé avec les partenaires. Toutefois, la mise à la signature n'a pu se concrétiser avant la fin d'année.*
- L'intégration au SIAO d'un.e travailleur.se social (de préférence assistant.e de service social), afin de procéder à l'évaluation des primo demandeurs.
 - *L'ouverture du poste n'a pu être réalisé en 2024, mais a eu lieu en mars 2025.*
- Le développement de la mission d'observation sociale du SIAO par le recrutement d'un. employé.e dédié.e.
 - *Le recrutement a bien été lancé en 2024, mais le recrutement s'est effectué en mars 2025.*



Données

Issues d'extractions du Système d'information SI-SIAO et d'outils de suivi internes
Traitées entre février et mai 2025

Rapport

Produit par les équipes du SIAO
Livré le 23/05/2025

